

PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2014 COMMUNE



28 avril 2014

SOMMAIRE

1- LE CONTEXTE LEGISLATIF, FINANCIER, TERRITORIAL

2- LA STRATEGIE FINANCIERE

4- LE BUDGET : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

4- LE BUDGET : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

5- LES ELEMENTS DE FISCALITE LOCALE

CONCLUSION

1- LE CONTEXTE LEGISLATIF, FINANCIER, TERRITORIAL

- **Économique** : une inflation qui devrait s'établir aux alentours de 1,3 % pour 2014 (performance-publique.budget.gouv.fr) ;
- **Législatif** : une loi de finances (n° 2013-1278 du 29 décembre 2013) qui prévoit de ramener le déficit public à 3,6% du PIB ;
- **Territorial** : une importante baisse des concours de l'état de l'ordre de – 1,5 milliards d'euros s'inscrivant dans le prolongement du « pacte de confiance et de responsabilité » établi entre l'Etat et les Collectivités Territoriales du 16 juillet 2013.

(pacte visant à définir les conditions d'association des Collectivités Territoriales à l'effort de redressement des finances publiques).

2- LA STRATEGIE FINANCIERE

La stratégie financière retenue s'articule autour de 2 orientations :

La maîtrise de la fiscalité, en tenant compte du besoin de financement des services publics aux Saint-Lysiens par une reconduction des taux intégrant le glissement de la fiscalité additionnelle SIVOM, dans un contexte de ressources externes de plus en plus contraintes ;

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement tout en recherchant l'optimisation des recettes et des dépenses ;

Pour ce faire, différents outils de gestion budgétaire ont été mis en place comme:

- la lettre de cadrage budgétaire ;
- la mise en place d'une ligne de crédit de trésorerie ;
- le pilotage d'un plan de trésorerie.

3- LE BUDGET : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

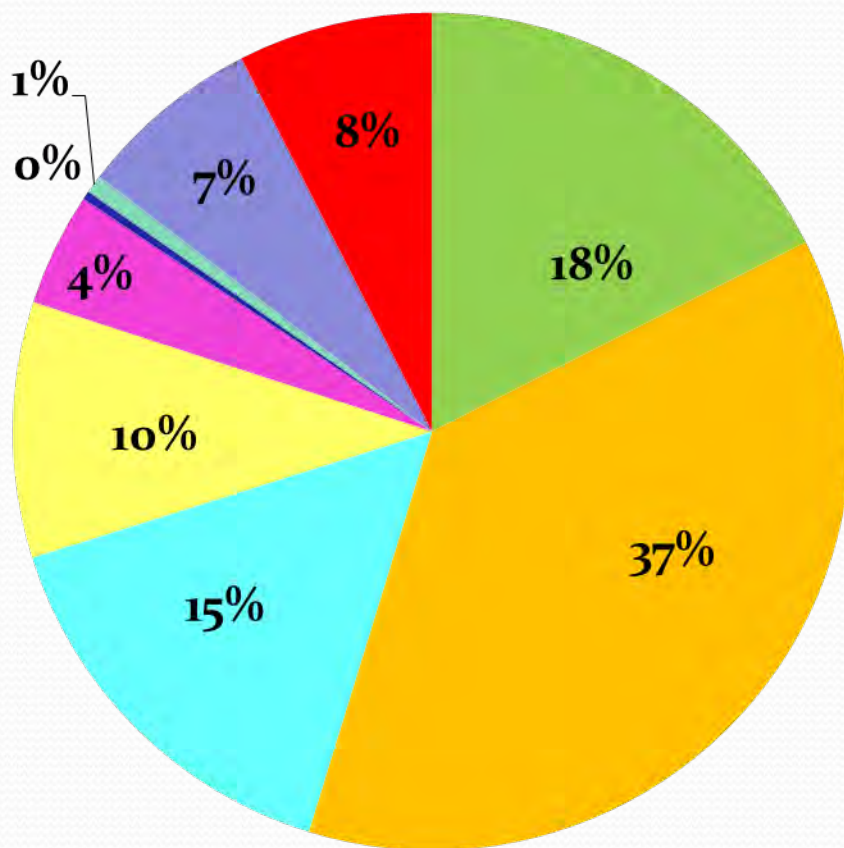
1- LES DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT

1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT:

7 216 292 €

Augmentation de 14,58% par rapport au compte administratif
2013.

Dépenses de fonctionnement en % par chapitre



- Chapitre 011 - Charges à caractère général
- Chapitre 012 - Charges de personnel
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion
- Chapitre 014 - Atténuation de produits
- Chapitre 66 - Charges financières
- Chapitre 67- Charges exceptionnelles
- Chapitre 022 - Dépenses imprévues
- Chapitre 042- Opération d'ordre
- Chapitre 023 - Virement à la section invest

1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT:

Chapitre 011, Charges à caractère général: d'un montant de **1 264 348 €**, elles représentent 18% des dépenses de fonctionnement contre 20,81 % au budget primitif 2013.

A noter une diminution de 7,88 % par rapport au compte administratif 2013.

Chapitre 012, Charges de personnel: d'un montant de **2 686 925 €**, elles représentent 37% des dépenses de fonctionnement contre 35,66% au budget primitif 2013 et subissent une augmentation de 6,51% par rapport au compte administratif 2013. Cette augmentation s'explique principalement par :

- la revalorisation des catégories C ;
- l'augmentation du régime indemnitaire d'un agent ;
- le passage à un temps de travail de 24h pour 2 agents à temps non complet ;
- le passage de 0,40 à 1 équivalent temps plein de l'animateur sportif à compter du 06/01/2014 ;
- l'intégration d'1 agent à temps complet et d'1 agent à mi-temps suite à la cessation d'activités du SIVOM d'ici fin 2014 .

1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT:

Chapitre 65, Autres charges de gestion courante : d'un montant de 1 109 215 €, elles représentent 15% des dépenses de fonctionnement contre 13 % au budget primitif 2013 et subissent une augmentation de 18,45 % par rapport au compte administratif 2013.

Cette augmentation s'explique principalement par:

- la création d'une charge nouvelle de 134 994 € au titre de la participation de la commune au SIVOM suite à l'arrêt de la fiscalité additionnelle (12 %) ;
- la revalorisation de la subvention de fonctionnement au CCAS de 39 980 € soit un montant global de 402 401 € (3,6 %).

1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 66, charges financières : d'un montant de **314 720 €**, elles représentent 4,00 % des dépenses de fonctionnement contre 5,33% au budget primitif 2013 et affiche une diminution de 9,68 % par rapport au compte administratif 2013.

Elle se compose des intérêts d'emprunt (réglés à l'échéance pour 321 375 € ainsi que des intérêts courus non échus pour -6 655 €).

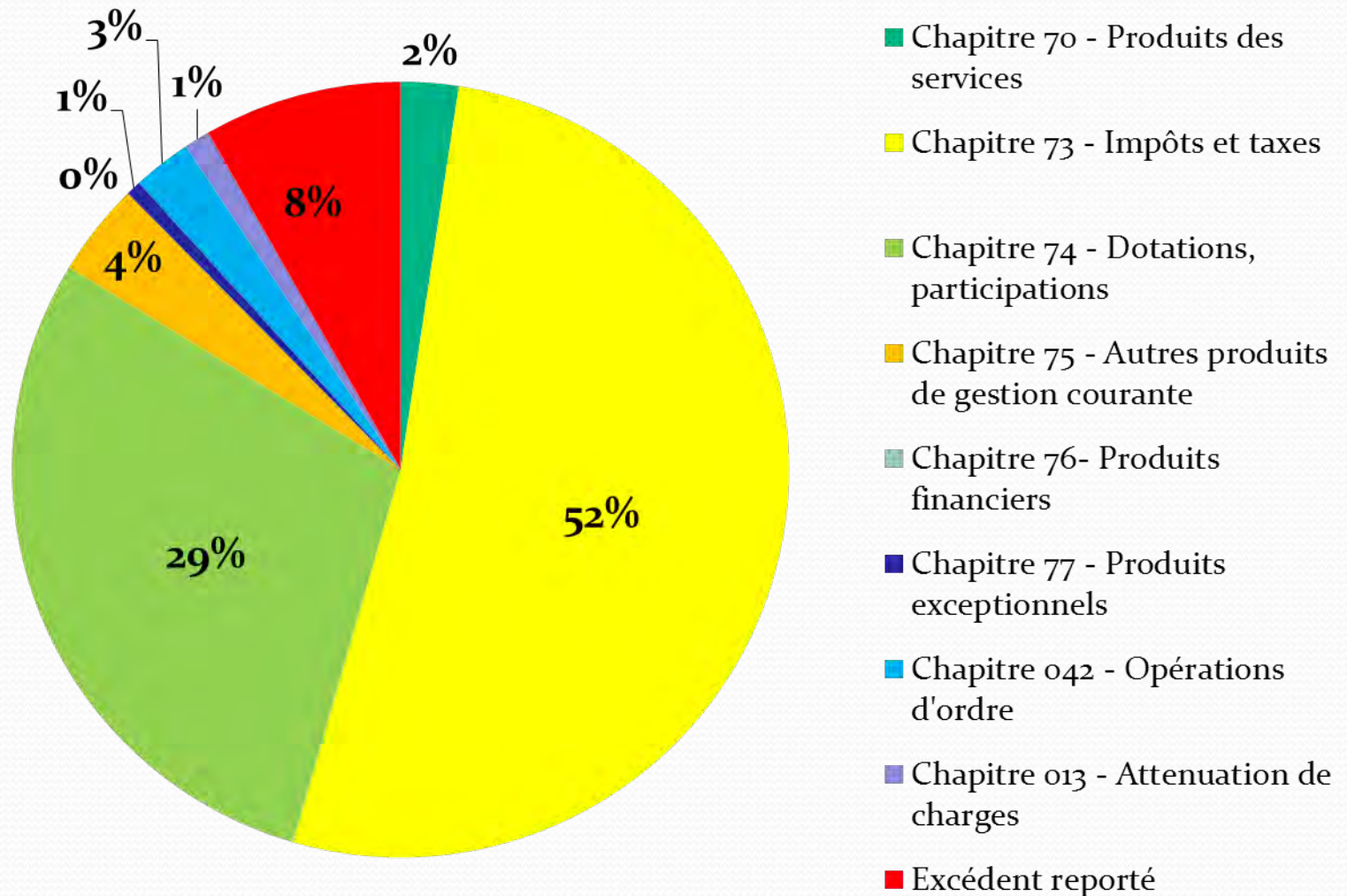
La diminution est principalement due à 3 emprunts arrivés à échéance en 2013.

2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT:

7 216 292 €

Après reprise du résultat de 595 667 €, les recettes de fonctionnement évoluent de 4,68% par rapport au compte administratif 2013.

Recettes de fonctionnement en % par chapitre



2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT:

Chapitre 73, impôts et taxes : d'un montant de **3 756 062 €**, ils représentent 52 % des recettes de fonctionnement contre 50,51% au budget primitif 2013 et bénéficient d'une augmentation de 5,63% par rapport au compte administratif 2013.

Cette évolution s'explique par :

- l'augmentation de la population (données INSEE pour 2013 : 8 661 habitants et 8 865 habitants pour 2014) ;
- l'augmentation des bases fiscales ;
- l'intégration de la fiscalité additionnelle SIVOM (0,70%) .

2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT:

Focus sur les principaux postes de recettes de fonctionnement :

Chapitre 74, Dotations, subventions et participations : d'un montant de **2 112 558 €**, elles représentent 29 % des recettes de fonctionnement contre 30,58% au budget primitif 2013 et souffrent d'une diminution de 1,76 % par rapport au compte administratif 2013.

COMPARATIF NOTIFICATIONS DGF 2012 à 2014

	2012	2013	2014	Variation 2014-2013 en %	Varaiation 2014-2013 en €
Dotation forfaitaire - dotation de base des communes	818 145	833 399			
Dotation forfaitaire - dotation superficière	6 865	6 865			
Dotation forfaitaire - complément de garantie	367 462	367 462			
Dotation forfaitaire - part compensations (CPS et baisses de DCTP)	3 977	3 977			
Sous-total dotation forfaitaire	1 196 449	1 211 703	1 190 019	-1,79%	-21 684
Dotation de solidarité rurale bourg centre	305 657	326 478	347 285	6,37%	20 807
Dotation de solidarité rurale péréquation	104 506	109 499	113 326	3,50%	3 827
Dotation de solidarité rurale cible	28 543	45 075	53 948	19,68%	8 873
Dotation nationale de péréquation	319 254	283 126	272 131	-3,88%	-10 995
TOTAL	1 954 409	1 975 881	1 976 709	0,04%	828

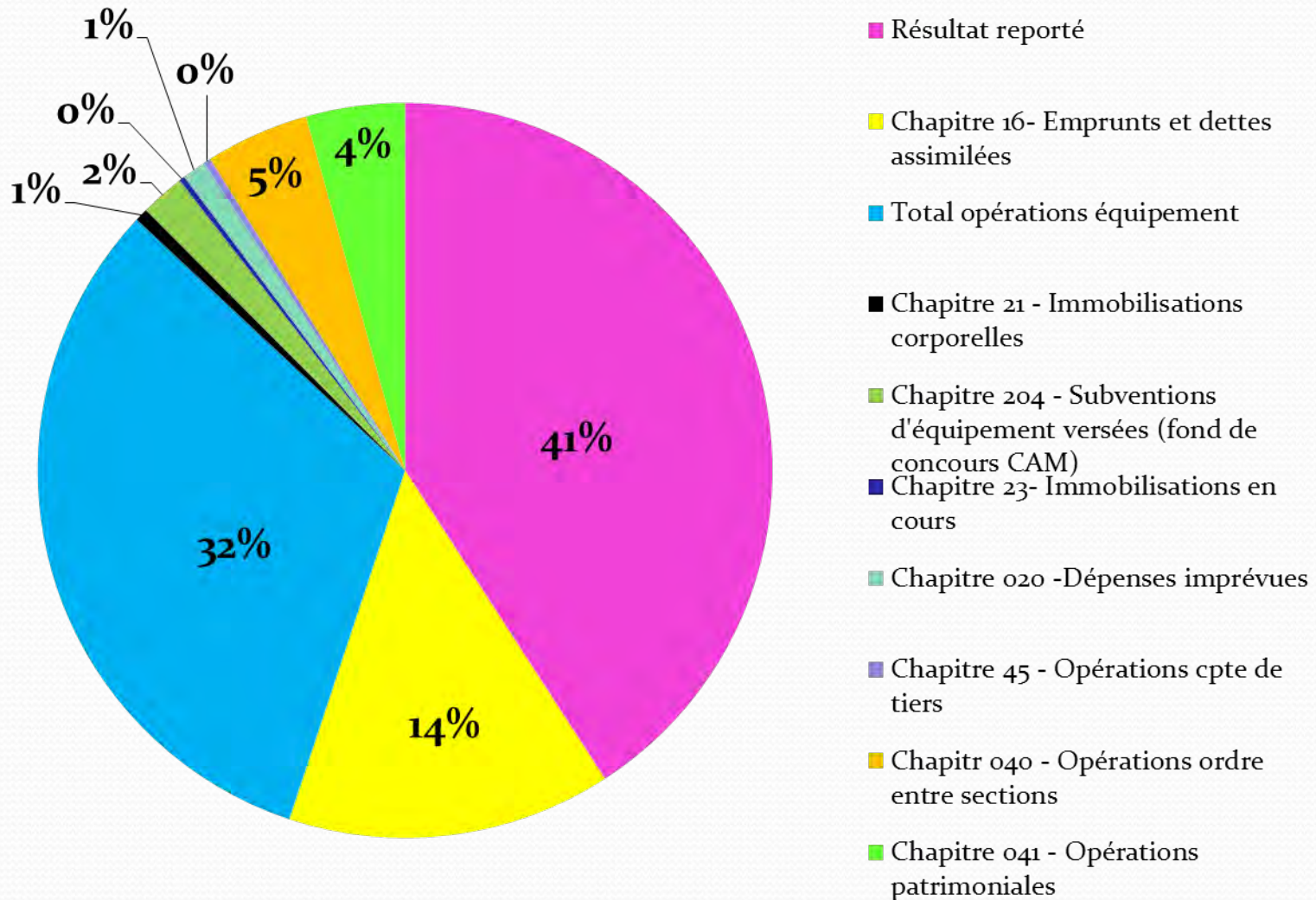
4- LE BUDGET : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

3 865 329 €

En comptant les restes à réaliser de 260 937 € ainsi que le résultat reporté de – 1 578 874 €, les dépenses d'investissement diminuent de 34,16% par rapport au compte administratif 2013 (5 871 026,85 €)

Dépenses d'investissement en % par chapitre



1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Eclairage sur le principal poste de dépenses d'investissement :

Les opérations d'équipement :

D'un montant de **1 231 170 €**, elles représentent 32% des dépenses d'investissement (contre 66,42 % sur le budget primitif 2013 dont :

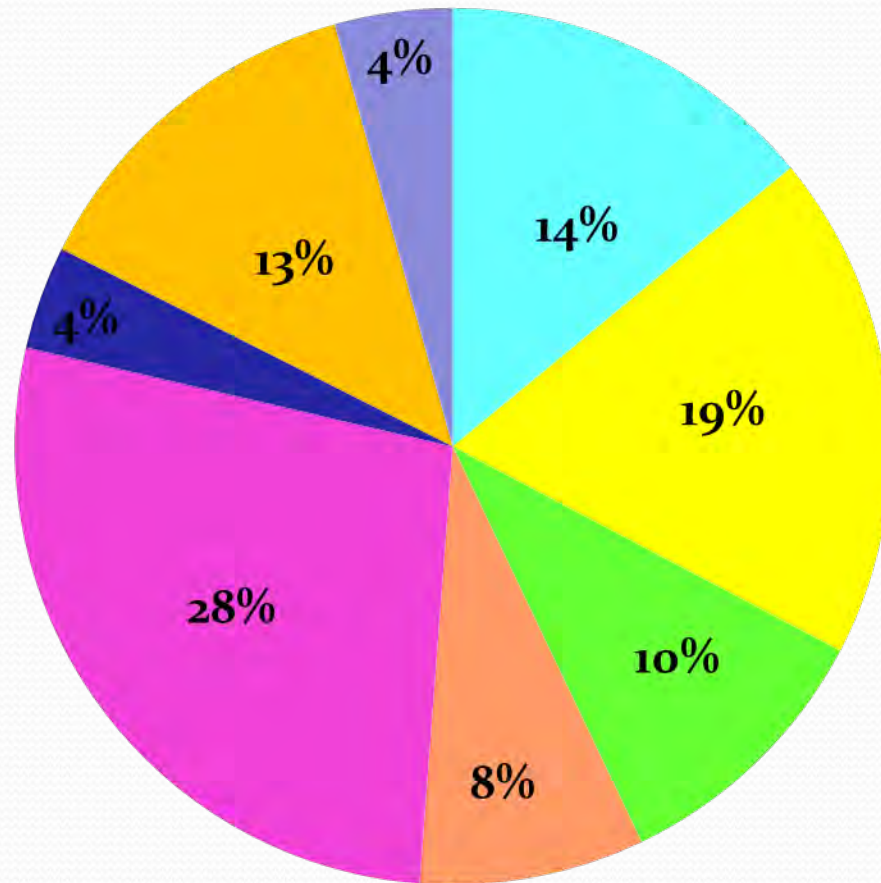
- 229 056 € au titre des RAR 2013;
- 253 200 € au titre des acquisitions foncières;
- 748 914 € au titre des investissements nouveaux.

2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT:

3 865 329 €

Les recettes d'investissement diminuent de 9,94 % par rapport au compte administratif 2013.

Recettes d'investissement en % par chapitre



■ Chapitre 021 - Virement section fonct

■ Chapitre 10 - Dotations et fonds divers

■ Chapitre 13 - Subventions investissement

■ Chapitre 024 - Produits de cessions

■ Chapitre 16 - Emprunts

■ Chapitre 45 - Opérations compte de tiers

■ Chapitre 040 - Opérations ordre entre sections

■ Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT:

Focus sur les principaux postes de recettes d'investissement :

Les recettes d'équipement : elles sont principalement constituées de subventions d'investissement et d'emprunts.

- Subventions : d'un montant de **393 805 €** ;
(10 % des recettes d'investissement)
- Emprunts : d'un montant de **1 059 889 €** .
(28 % des recettes d'investissement)

2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT:

Chapitre 10, Dotations, fonds divers : elles sont constituées du Fonds de Compensation de la TVA ainsi que de la Taxe d'Aménagement.

D'un montant de **721 917 €**, elles représentent 19% du total général et connaissent une augmentation de de 31,03 % par rapport au compte administratif 2013.

FCTVA : 518 658 €

Taxe d'Aménagement : 203 259 €

5- LES ELEMENTS DE FISCALITE LOCALE

Avec la reconduction des taux 2013 plus l'intégration du taux SIVOM liée à l'arrêt de la fiscalité additionnelle, les variations et les montants attendus sont les suivants :

	2013	2014	Variation en %
Taxe habitation	16,85 %	17,55 %	0,70%
Taxe foncière bâti	24,28 %	25,20 %	0,92 %
Taxe foncière non bâti	119,13 %	124,08 %	4,95%
Montant attendu	3 241 416 €	3 519 562 €	278 146 €

CONCLUSION

Le budget a été construit en respectant les équilibres réglementaires grâce à la maîtrise des dépenses en section de fonctionnement et d'investissement.

Cet objectif s'inscrit dans un contexte de crise économique sur fond de diminution des dotations d'Etat où l'optimisation des dépenses ainsi que la recherche de marges de manœuvre sont les maîtres mots. A cela s'ajoutent les nouvelles règles d'obtention des subventions, elles aussi en constantes diminution.

Il pourra être atteint grâce à une collaboration étroite entre le comité de direction, les élus et l'ensemble du personnel communal.